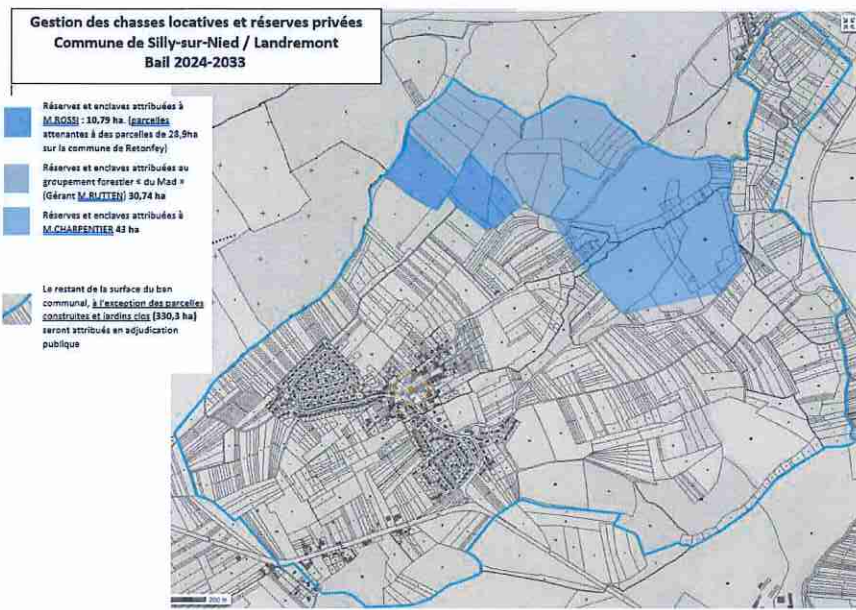


ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE AVIS PUBLIC

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu à Silly-sur-Nied au foyer sillois à 19 heures 30 le 8 novembre 2023.

LOT N°1 Superficie : 330,30 hectares, dont 19 ha de forêts (cf. plan ci-dessous)
Mise à prix: 2 000,00 euros



Le cahier des charges de l'adjudication ne contient pas de clauses particulières en regard de l'arrêté préfectoral n°2023-DDT-SERAF-UFC N°9 du 20 avril 2023. Ce cahier des charges type peut être consulté à en mairie les jours d'ouverture.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 6 du cahier des charges type pour la date du **20 octobre 2023** au plus tard (courrier reçu en mairie).

Le candidat fait clairement mention du lot pour lequel il entend participer aux enchères. Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls seront admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 6, 7 et 8 du cahier des charges type, auront été agréés par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de Chasse.

Fait à Silly-sur-Nied, le 4 septembre 2023

Le maire

Serge WOLLJUNG